

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/33

Nombre de délégués :
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 27
Suppléants votants : 00
Procurations : 03
Votants : 30

Pour : 30
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle de Bussière-Galant, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 février 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. BREZAUDY Alain,
Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain
(procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF
Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR
Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE
Valérie (procuration de M. GOUDIER Jean-Louis), M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT
Floriane, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE
Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie, M. DOGNON
Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette

EXCUSES : M. BONNAT Christian, M. GOUDIER Jean-Louis, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. LE GOFF
Jean, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme HILAIRE-
GENIN Karine.

SECRETAIRE : M. BARRY Jacques

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Exposé :

Le Président expose qu'il y a eu lieu de remplacer un agent de service ménage, adjoint technique principal
2^{ème} classe à temps non complet (14 heures), qui sera à la retraite le 1^{er} mai 2026.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un autre agent titulaire du service actuellement à temps
non complet (17 heures par semaine). Une réorganisation permettrait que le nouveau temps de travail de
cet agent soit de 28 heures hebdomadaire.

L'augmentation du temps de travail étant supérieure à 10%, il est nécessaire de créer un nouveau poste
d'adjoint technique à temps non complet. Les deux postes actuels, d'adjoint technique à temps non
complet (17h) et d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (14h) seront supprimés dans un second
temps après avis du CST.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à créer un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} mai 2026.
- **autorise** le Président à recruter un agent sur le poste créé.
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2026.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 24 février 2026

Le Président
Emmanuel DEXET

Appusé de réception en préfecture
0506-20260224-D2026-33-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2026

